

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 18 juin 2025

Présents :

Equipe éducative : Mme Chanson, Mme Sauvage, Mme De Abreu, Mme Ragonnet, Mme Petit, Mme Maigret, Mme Brice

Parents élus : Mme Jeannerey, Mme Cerra, Mme Ninucci, Mme Cheviet, M. Pigeollot, Mme Fournier, Mme Bichet

Périscolaire : Mme Blaise

Elus : M. Gaudinet (représentant de la CCTV, maire de Liévans), Mme Bréhat, M. Tard, M. Cholley, M. Valot, M. Veillon

Excusés : Mme Dollois, Mme Zimmer, Mme Piguët, Mme Demesy, Mme Faivre, M. Duchanois, Mme Ferry

La séance débute à 18h00.

→ Remerciements

Aux parents qui ont accompagné lors des sorties et qui sont venus encadrer des groupes pendant les séances de jeux de société.

Aux parents qui ont fait des dons de vêtements, livres, jeux ou matériel à l'école.

A l'association « *Autour des Courlipiots* » pour leur soutien financier.

→ Effectifs et personnels à la rentrée

Depuis le dernier conseil d'école, il y a eu un départ en PS, un en en GS, un en CP, un en CE1, et deux en CM1.

L'effectif total, à ce jour, est de 104 élèves pour 5 classes. (110 en septembre dernier 2025).

Une élève arrivera en CM1 le 1^{er} juillet et une élève de PS sera radiée en fin d'année scolaire en raison de son déménagement.

Prévisions de rentrée 2025

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
7	4	12	14	13	16	12	16	94

L'effectif prévisionnel annoncé était de 104 élèves. Selon les listes fournies par les mairies, nous attendions 10 PS. Des familles ont déménagé et des enfants, futurs Petit Section annoncés par les mairies, ne se sont pas présentés pour inscrire leurs enfants qui seront scolarisés sur des communes extérieures à la CCTV.

M. TARD annonce le déménagement de la dernière PS envisagée issue de sa commune.

Les dérogations scolaires sollicitées à l'intérieur du territoire de la communauté de communes seront d'office acceptées.

Quatre cas de dérogation obligatoire existent :

- Obligations professionnelles des parents : lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas la restauration et la garde des enfants. Les conditions sont cumulatives (travail des parents + absence de garderie et de restauration).

- Raisons médicales : elles peuvent également justifier une dérogation si l'état de santé de l'enfant le nécessite (attestation d'un médecin de santé scolaire attendue).
- Regroupement de fratrie : les familles ont le droit d'obtenir l'inscription à titre dérogatoire d'un enfant dont le frère ou la sœur poursuit son cycle scolaire dans une école située en dehors de leur commune de résidence, au sein de la même école.
- Poursuite du cycle scolaire entamé : le refus de renouvellement d'une dérogation scolaire n'est pas possible en cours de cycle. Un enfant doit pouvoir continuer son cycle dans l'école de la commune où ses parents ne sont pas domiciliés s'il y a commencé sa scolarité.

Toutes les autres dérogations seront d'office refusées y compris pour les élèves extérieurs à la communauté de communes qui souhaiteraient venir fréquenter une école du Triangle Vert, **sauf si la commune de résidence de l'élève accepte de participer financièrement aux dépenses** de fonctionnement de l'école pour ces élèves.

La répartition pédagogique, à la rentrée prochaine, pourrait être la suivante (sous réserve de variations d'effectifs) :

Classe de Mme Chanson	Classe de Mme Sauvage et Mme Dollois	Classe de Mme Ragonnet	Classe de Mme De Abreu et ?	Classe de Mme Piguet
7 PS / 4 MS / 12 GS	14 CP	13 CE1 / 6 CE2	10 CE2 / 6 CM1	6 CM1 / 16 CM2
23	14	19	16	22

Une **visite de l'école** a eu lieu le vendredi 13 juin 2025 à 17h30 pour les nouveaux élèves, qui étaient venus s'inscrire à l'école au préalable.

→ Fournitures scolaires

Les listes de fournitures seront publiées sur Educartable et sur le site de l'école. Elles seront remises aux familles en version papier avec les livrets scolaires le 27 juin. Ces listes ont été pensées pour éviter les achats inutiles : les outils en bon état peuvent être réutiliser d'année en année.

Elles sont semblables aux années antérieures hormis une modification pour les CE2 et CM avec un trieur de documents à la place de la pochette à rabats.

Le casque filaire ne sera plus demandé car le logiciel Lalilo utilisé par les classes devient payant et son abonnement ne sera pas renouvelé au vu de la somme demandée.

Au regard des problèmes engendrés par les stylos 4 couleurs cette année (vols), nous les interdisons à la rentrée.

Pensez à bien étiqueter toutes les fournitures et les habits de vos enfants (prénom ou initiales). Cela facilite grandement la gestion collective.

→ Transport scolaire

Les **inscriptions pour le transport scolaire** sont ouvertes du **2 juin au 12 juillet 2025**.

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une demande en se connectant sur :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-de-la-haute-saone>

Il est **conseillé de s'inscrire avant le 11 juillet 2025** afin de faciliter l'accès aux transports scolaires de votre enfant dès la rentrée de septembre.

→ Projets et sorties

→ *Piscine* :

Cette année les élèves de CP, CE1 et CE2 ont participé à 10 séances de natation. L'équipe enseignante remercie les parents qui ont encadré ou accompagné lors de ces séances d'apprentissage. Grâce à leur engagement, il leur a été possible d'être à deux pour gérer un groupe de nageurs de 10 à 12 enfants.

Nous sommes en attente du planning pour l'année scolaire prochaine. La CCTV s'est engagée à continuer de financer les créneaux piscine. Nous reviendrons vers vous lorsque nous connaîtrons les classes concernées l'année prochaine par cet apprentissage. A noter, que le coût des lignes d'eau va augmenter avec la nouvelle piscine à hauteur de 3000 € les deux lignes d'eau pour 10 séances, auquel se rajoute le transport qui était de 800 € pour 10 trajets cette année.

M. GAUDINET affirme que 2 lignes d'eau seront financées par la CCTV. Le financement sera un paiement direct et non une subvention. Selon lui, il faudrait remplacer le terme « subvention » par le terme « prise en charge ». Mme SAUVAGE souligne la difficulté de remplir le nouveau dossier de demande de financement d'un cycle d'apprentissage de la natation à retourner à la CCTV : parle-t-on de classe ou de niveau (beaucoup des classes sont en double niveaux) ? Selon M. GAUDINET, cette question des niveaux ou classes concernés sera revue au sein de la CCTV.

→ *Projet NEFLE (Notre Ecole Faisons-La Ensemble)* :

Le projet « *Le numérique au service de tous* » porté par l'équipe enseignante a été doté de la somme de 12075 € en novembre 2024. Cette somme devait servir à remplacer une partie du parc informatique obsolète de l'école. La CCTV a accepté d'être le support financier. Pour l'heure, les services du rectorat ne sont pas en mesure de nous donner des informations quant à une date possible de déblocage des fonds attendus.

→ *Spectacle : Royaume des Mayas* :

Les classes de GS/CE1, CP/CE1 et CE2/CM1 ont participé à un spectacle musical de qualité (orchestre de Besançon) financé par la Communauté de Communes du Triangle Vert, mardi 18 mars.

→ *Visite du collège des Thermes* :

Les CM2 sont allés visiter le collège des Thermes le lundi 2 juin 2025 après-midi. Des ateliers sportifs ont été proposés le matin, le repas a été pris au self le midi et les élèves de CM2 ont été inclus dans des classes de 6^{ème} l'après-midi.

→ *JMF* :

PS / MS : « *Ma maison fait clic clac* », mardi 13 mai

GS à CM2 : « *Anda Lutz* », vendredi 20 juin : trois musiciens-compositeurs nous inviteront à découvrir une passerelle musicale de la méditerranée : chants, flûte, accordéon et percussions seront au programme (730 € au total, financé par la Coopérative scolaire).

→ *Résidence d'artistes (année scolaire 2024/ 2025)* :

Un projet de résidence d'artistes de danse urbaine, hip/hop, s'est tenu cette année pour les élèves du CP au CM2.

Le projet commençait par un spectacle au théâtre Edwige Feuillère en décembre 2024 « *Sous le poids des plumes* » avec la visite du théâtre et la rencontre des artistes de la compagnie *Pyramid*. Une intervention des artistes pour des ateliers à l'école a eu lieu en décembre 2024, mars 2025 et mai 2025. Une restitution aux familles s'est déroulée le vendredi 20 mai, en première partie du spectacle *Trajectoires* de la même compagnie.

Le financement de ce projet est assuré par la DRAC, à hauteur de 5000 €, pour les artistes. Les places de billetterie du théâtre et les 3 transports en bus pour Vesoul ont été pris en charge intégralement par l'association « *Autour des Courlipiots* ».

La restitution a eu lieu à Saulx et a été intégrée au premier bal Communautaire de le CCTV qui a pris en charge le transport aller de nos élèves, à hauteur de 320 € pour 2 bus.

→ **Sortie centre équestre :**

Pour les PS, MS et GS, jeudi 12 juin : sortie de grande qualité, appréciée autant par les adultes accompagnateurs que par les enfants.

→ **Sortie tennis :** CP CE1 CE2 lundi 16 juin organisé par le club de tennis de Luxeuil. Douze ateliers tournants , avec des groupes mixés entre Les Courlis et l'école du Mont Valot. Sortie très appréciée.

→ **Cross :**

Cette année, le cross aura lieu le 19 juin à Baudoncourt.

Dix classes de la PS au CM2 (Baudoncourt, Breuches et Les Courlis) concourront. On espère une pluie de médailles pour les élèves des Courlis.

→ **Fête de l'école :**

La **fête de l'école** aura lieu le **vendredi 27 juin 2025**. Les élèves des différentes classes présenteront des danses et des chants. Des boissons et des kebabs seront proposés par l'Association « *Autour des Courlipiots* ». Une **tombola** organisée par la Coopérative Scolaire est en cours. Le tirage au sort aura lieu après le spectacle des enfants. Nous remercions tout particulièrement deux mamans qui se sont énormément investies dans la recherche de lots (Mmes CHEVIET et NINUCCI) qui nous ont également aidées à la confection des carnets de tickets.

→ **Sortie scolaire au musée des Maisons Comtoises à Nancray :**

La sortie aura lieu le mardi 1^{er} juillet pour l'ensemble de l'école. Départ : 7h 30, retour : 17h30 (Coût total de la sortie : 2814 €).

Différents ateliers au programme :

- PS MS GS : Animaux de la ferme et Chemin des 5 sens
- CP : Petits tisserands
- CE1 : Petits fromagers
- CE2 CM1 CM2 : Au potager et biodiversité avec les abeilles

→ **Projet SEGPA : Projet avec la SEGPA du Collège des Thermes**

Travail prévu entre les différentes classes des Courlis et la SEGPA autour de la biodiversité.

Création par l'atelier bois de mangeoires, nichoirs, cabanes à insectes, carrés potagers, supports pour panneaux indicatifs.

Reportage par la classe de CM sur la Section SEGPA à destination des deux communautés éducatives.

Co-intervention pour installation à l'école.

Création de supports pour panneaux indicatifs par les classes des Courlis comme « De la graine aux fruits, le compost, les pollinisateurs, ... »

→ **Projet Emile : Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère (anglais) :** projet mené dans toutes les classes à la rentrée 2025 avec le concours de Dogan ALA, le jeudi.

→ **SRAV : Savoir Rouler à Vélo :** C'est une formation obligatoire à valider par les élèves à la fin du primaire. Ce dispositif « Savoir Rouler à Vélo » apprend aux enfants à se déplacer à vélo en toute sécurité et dans des conditions réelles. Nous vous demanderons, l'année prochaine de prêter un vélo pour les séances d'apprentissages. Il nous faudra également des parents agréés. Une date sera communiquée ultérieurement comme pour la piscine.

→ **Point COOP :**

Recettes :

- Tombola avec Thiriet : bénéfice de 1283,70 € pour 2361 € de ventes.
- Vente de photos de classe : bénéfice de 480,70 € pour 1045 € de ventes.
- Remerciements : 3584 € de dons des Courlipiots qui serviront à financer la sortie à Nancray et celle au centre équestre, en plus de celle du théâtre.

Dépenses :

- Cross du collège : 60 € de transport
- Visite du collège CM2 : 50 € de transport
- Cross PS à CM2 : 270 € de bus
- Spectacles JMF PS à CM2 : 730 € (entrées : 5 €/élève x 104 élèves = 520 € ; transport (3 bus : 210 €))
- Tennis : uniquement transport : 80 €

- Nancray PS à CM2 : 2814 € (1164 € d'entrées + 1650 € de transport), sortie entièrement financée par l'Association « *Autour des Courlipiots* »
- Centre équestre PS MS GS : 770 € (500 € de prestation + 270 € de transport), sortie entièrement financée par l'Association « *Autour des Courlipiots* »

→ **Point CCTV :**

La Communauté de Communes du Triangle Vert a pris la compétence scolaire à compter du 1 avril 2025.

Mme Bréhat a pour rôle de faire le lien entre l'école et la CCTV. Elle indique que la CCTV assure les gestions financière et des personnels au niveau des différentes écoles. Mme Petit reste la gestionnaire des petits travaux en interne.

Une somme de 35 € par enfant sera allouée par la CCTV pour les 6 premiers mois de cette prise de compétence puis 70 € par élève par année civile. Cet argent devra couvrir l'ensemble des dépenses de fournitures et manuels scolaires, les fournitures pour la direction d'école, l'abonnement à l'environnement numérique de travail Educartable, les cadeaux de Noël et les divers projets et sorties pédagogiques à destination des enfants mis en place par l'école.

Le cycle piscine et le SRAV (intervenant extérieur) seront pris en charge par la CCTV et des demandes de financement pourront être établies pour des projets exceptionnels en lien avec le projet d'école.

Selon Mme Bréhat, aucun changement ne sera à déplorer et le bien être des élèves reste la priorité.

D'ailleurs, chaque élève de CM2 des écoles de la CCTV se verra remettre une calculatrice pour son entrée en 6^{ème}.

Mme Sauvage s'inquiète de la situation non encore définie des versements par la CCTV de l'argent public destiné à l'achat des fournitures. Aucune commande n'a pu être passée, à ce jour, pour la rentrée prochaine. La directrice de l'école réaffirme que la proposition faite par M. Demarche, de verser les fonds sur le compte de la coopérative scolaire, est invalidée par l'OCCE (organisme garant de la transparence des mouvements) à ce jour.

Mme Bréhat affirme que certaines écoles ont déjà accepté que l'argent soit versé sur ce même compte. Elle nous confirme que cela est possible, M. Demarche ayant échangé avec l'OCCE.

M. Gaudinet indique que ce fonctionnement permettrait à l'équipe enseignante d'avoir toutes libertés pédagogiques d'utiliser les montants alloués et de raccourcir les délais.

Mme Sauvage et l'équipe enseignante sont d'accord sur ce principe mais indiquent que cela n'est pas légal : la coopérative doit servir à financer uniquement des activités culturelles et ne peut pas servir à l'achat de manuels, de fournitures scolaires et de direction (timbres, frais de gestion de compte...) ni au financement de l'ENT...

De surcroît, Mme Chanson, en tant que parent d'élève trouve anormal que l'argent donné par les familles par le biais de la cotisation soit utilisé pour des activités ou du matériel autres que culturels.

Mme Sauvage attend donc le feu vert de l'OCCE pour fournir à la CCTV les documents demandés (numéro de SIRET de la coopérative) et Mme Ragonnet souhaite qu'un écrit autorisant ce fonctionnement nous soit communiqué : les mandataires de la coopérative s'engageant par leur signature, à rester dans la légalité. Elles soulignent également le report du travail de la secrétaire de la CCTV sur l'équipe enseignante, sans aucune mise en place d'indemnités associées, pour la gestion de ce compte et ce, sans la possibilité d'avoir recours aux virements pour les règlements des factures.

Les membres du RASED, par le biais de la directrice, remercient le SICG / la CCTV pour la subvention annuelle qui leur a été attribuée.

→ Péri-scolaire

Mme Blaise : « Au cours de cette année, notre projet « environnement et écologie » a été décliné sous différents thèmes avec un bel investissement des enfants. Nous devons clôturer notre année avec la visite du centre de tri de Noidans-le-Ferroux, malheureusement, pour des raisons de sécurité, seuls les enfants de plus de 8 ans sont acceptés. Cette sortie est donc annulée. De ce fait, à ce jour, nous envisageons de nous rendre à la base de loisirs de la Saline.

Plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu avec les familles, afin d'apporter des solutions pour ramener calme et sérénité avec les enfants agités et perturbateurs (des mesures d'accueil aménagés et l'interruption temporaire d'accueil ont été mis en place).

Pendant la période estivale, notre **accueil péri-scolaire est ouvert du lundi 7 juillet au vendredi 25 juillet avec 3 thèmes proposés** : « *Sport d'un jour, sport toujours !* » la 1^{ère} semaine avec deux intervenants : Vincent pour le break danse et Julien en multisports, « *Les 4 éléments* » la deuxième semaine avec une sortie prévue au Ludolac de Vesoul et enfin « *La fête foraine* » la dernière semaine durant laquelle une rencontre inter-centres aura lieu à Noroy-le-Bourg.

Les flyers et inscriptions ont d'ores et déjà été envoyés.

Nous pouvons dès à présent vous informer que l'année prochaine, nous serons ouverts à chaque période de vacances durant les deux semaines sauf pour celles de Noël. En été, nous serons ouverts aux conditions habituelles.

Je profite également de l'occasion pour vous informer d'une augmentation de tarifs à compter de septembre.

Sur ce trimestre, la fréquentation reste en moyenne de 25 enfants le matin et le soir et de 50 enfants le midi. Nous sommes souvent complets à 54 enfants avec 2 services. Nous réfléchissons donc à une solution afin de pouvoir accueillir davantage d'enfants et ainsi d'éviter de refuser des enfants par manque de places. Le thème annuel de l'année prochaine sera : la musique !!!! Nous vous communiquerons davantage de renseignements à la rentrée.

Je remercie Mme Sauvage pour son invitation reste à votre disposition pour tout renseignement. »

Mme Ragonnet souhaite savoir ce qui justifie l'augmentation des tarifs à partir du mois de septembre. A cela, M. Gaudinet répond que l'augmentation des coûts depuis quelques années (dont celui des charges et du personnel) qui n'avaient pas été jusqu'alors répercutée sur les familles, s'applique désormais. Il explique également qu'à l'avenir (après 2028), d'autres augmentations importantes (de l'ordre de 30 %) seront répercutées sur les familles et sur la collectivité. Le département et la région assureront beaucoup moins la prise en charge de certains services dont les repas et les bus : une suppression des bus le midi est à craindre.

M. Tard souligne que la partie périscolaire est déficitaire depuis de nombreuses années.

M. Pigeolot fait remarquer que l'accueil des élèves à la cantine le midi est déjà limité et que des élèves s'en voient refuser l'accès certains jours en raison du manque de places disponibles. Il s'interroge donc sur l'évolution de la situation dans le cas où les transports seraient supprimés pendant la pause méridienne.

La séance se termine à 20h00.

La directrice,

E. SAUVAGE



La secrétaire de séance,

I. CHANSON

